

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – FRITSCH Christine - JEHL Pascal - KREDER Régis - SCHMITT Clarisse — BALLAND Sandra – CASPAR Lucien - DUTTER Vincent – EHRHART Elisabeth – FAIVET Anne - GUTH Thierry - HEINRICH Chantal -THOMANN Sabrina - HUCK Audrey - KEMPF Jacques – MATHIEU Arnaud - MOSSER Mireille – STEYDLI Jean-Marc – STOECKEL Joël - UHL Christophe – WEBER Sylvain

Absent excusé :

HEINRICH Claude ayant donné procuration à JEHL Pascal

Absents non excusés :

WEBER Sylvain (qui viendra en cours de séance à 19h50)

FAIVET Anne (qui viendra en cours de séance à 20h15)

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno KUHN à la Mairie le 25 novembre 2019 à 19 Heures 30, en séance ordinaire.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie et la convocation adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur

Le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

Avant de passer à l'ordre du jour, il souhaiterait rajouter 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

4.2. Affaire de personnel – Recrutement d'un apprenti

6.2. MDA – Remplacement de la chaudière

6.3. DM – Subvention pour l'acquisition de tapis pour le club de Judo.

Le conseil municipal ne voit pas d'objection. Ces points sont rajoutés à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2019
3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES
 - 3.1. Droit de préemption urbain
4. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
 - 4.1. Affaire de personnel - Adhésion à la convention de participation mutualisée pour le risque PREVOYANCE – Participation financière aux agents adhérents
 - 4.2. Recrutement d'un apprenti
5. DOMAINE ET PATRIMOINE
 - 5.1. Salle multisports – mobilier et aménagement du coin bar/cuisine/laverie
6. FINANCES LOCALES
 - 6.1. Demande de subvention pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Sundhouse
 - 6.2. MDA – Remplacement de la chaudière
 - 6.3. Décision modificative - Subvention pour l'acquisition de tapis pour le club de Judo
7. DIVERS ET COMMUNIQUE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire

DESIGNE MR MATHIEU Arnaud comme secrétaire de séance

APPROUVE A L'UNANIMITE

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 05 novembre 2019 préalablement transmis aux conseillers est soumis à approbation.

Mr Kempf souhaite intégrer sous le point divers une discussion qui n'a pas été reproduite au PV, soit la prise en charge par le SDEA de la réfection en surface des tranchées allant de l'ancien compteur au nouveau compteur d'eau.

Dans la discussion, Mr CASPAR informe les conseillers que cette partie des travaux reste à la charge du propriétaire conformément à un écrit du SDEA à l'attention des propriétaires-riverains.

Mr le Maire va se renseigner auprès du SDEA lors d'une réunion de chantier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE DELEGATIONS CONSENTIES

3.1. Droit de préemption urbain :

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions qui lui ont été soumises.

LE CONSEIL PREND ACTE

4. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

4.1. Affaire de personnel - Adhésion à la convention de participation mutualisée pour le risque PREVOYANCE – Participation financière aux agents adhérents

Le Conseil Municipal de HILSENHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 07/11/2019

VU l'exposé du 1^{er} adjoint, Maurice FAHRNER,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE D'ADHERER à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1^{er} janvier 2020.

DECIDE D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable. Le montant unitaire de participation par agent sera de 23 € mensuel.

DE RETENIR l'assiette renforcée comprenant le traitement brut indiciaire, la NBI et le régime indemnitaire

DE VERSER au CDG 67 une participation financière annuelle de 0,02 % au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions et calculée sur la masse salariale des agents adhérents

D'AUTORISER le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention.

APPROUVE A L'UNANIMITE (22)

4.2. Recrutement d'un apprenti

Mr FAHRNER Maurice. 1^{er} Adjoint, présente le projet de recrutement d'un apprenti pour le service technique et plus particulièrement au service « espace vert »

La commune a été saisie d'une demande émanant de la commune de SUNDHOUSE en vue d'examiner une éventuelle possibilité de reprise de leur contrat, leur agent référent ne pouvant continuer à assurer l'apprentissage du jeune Mathéo SUHR qui souhaite préparer un CAPA Jardinier Paysagiste en deux ans. Ce jeune est inscrit au CCF du Willerhof à HILSENHEIM et au CFA d'Obernai.

L'apprenti passerait 3 jours par semaine à la Commune et 2 au CFA (jeudi et vendredi) afin de préparer son CAPA. M. SUHR bénéficie du statut RQTH (Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé).

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail,

VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU le 1^{er} avis donné par le Comité Technique Intercommunal lors de sa réunion du 23 mai 2019

VU la saisine du Comité Technique Intercommunal ce jour,

CONSIDÉRANT que :

- L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;
- Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;
- Après avis favorable du Comité Technique Intercommunal, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage, dès avis favorable du CTI et autres instances

DÉCIDE de conclure 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Technique	1	1	2 ans

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, au chapitre 011 et 012, (art D.6417 – rémunération apprenti et art. D.6184 – charges CFA), des documents budgétaires,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis

AUTORISE le Maire à recouvrer les différentes aides ou remboursements pouvant être octroyer à la commune dans le cadre de cet apprentissage. (art R.6419

ADOpte A L'UNANIMITE (22)

5. DOMAINE ET PATRIMOINE

(Arrivée de Mme Anne FAIVET)

5.1. Salle multisports – Mobilier et aménagement du coin bar/cuisine/laverie

Les plans intérieurs sont projetés aux conseillers. Les espaces bar - cuisine/laverie - stock sont commentés par le Maire.

Après analyse par le conseil municipal, il est soulevé les remarques suivantes :

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

- Bar : 1 grand frigo en hauteur est préférable à la place de 4 petits frigos sous le meuble-bar
Supprimer les étagères dans l'espace rangement à l'entrée du bar afin de pouvoir y stocker des caisses de boissons vides, un lave-verres est intégré sous l'évier.
- Cuisine/laverie : le conseil émet un avis favorable pour l'acquisition d'une plaque de cuisson induction avec four, d'une friteuse, hotte, lave-vaisselles, marmite électrique, chariot de service, l'étuve chauffe-plat n'est pas souhaitée
- Stock : sera aménagé en interne par des rayonnages et l'achat d'un petit congélateur et frigo.

Avant de valider les plans il est proposé de les soumettre aux associations utilisant le plus les parties conviviales.

Après délibéré, le conseil municipal valide ces remarques à prendre en compte par l'architecte

APPROUVE PAR 16 VOIX POUR – 6 ABSTENTIONS – 1 VOIX CONTRE (Kempf Jacques)

6. FINANCES LOCALES

6.1. Demande de subvention pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Sundhouse

L'Unité territoriale des sapeurs-pompiers de Sundhouse organise sa 1^{ère} cérémonie de remise de médailles et diplômes le 22/11/2019.

Elle sollicite une subvention de 100 € dans le cadre de la participation communale au vin d'honneur.

Après délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'accorder une subvention de 100 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Sundhouse

VOTE un virement de crédit comme suit :
Art 6574 : + 100 €
Art 6228 : - 100 €

APPROUVE PAR 20 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS

6.2. MDA – Remplacement de la chaudière

La chaudière gaz de la MDA ne fonctionne plus. Vu l'âge du corps de chauffe (1994), les pièces défectueuses ne sont plus disponibles. Un premier devis a été établi par le chauffagiste en charge de l'entretien de la chaudière.

Son coût est estimé à 19 000 € TTC. Le délai d'intervention est estimé à 2 semaines après commande.

Il est proposé de remplacer la chaudière actuelle par une nouvelle chaudière gaz.

Mr KEMPF Jacques propose de louer un système de chauffe portatif ce qui permettrait à la commune d'avoir un peu plus de latitude quant au choix du système de chauffe à retenir.

Vu l'urgence, il n'est pas envisageable d'étudier une alternative du système de chauffe.

Après délibéré, le conseil municipal :

PROPOSE de consulter rapidement d'autres installateurs

DECIDE de retenir l'offre la mieux disante en terme de coût et d'intervention

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

VOTE les crédits nécessaires comme suit :

Opération 022, art. 2188 + 19 000 €
Opération 64101, art.2151 – 19 000 €

APPROUVE PAR 20 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONTS – 1 VOIX CONTRE (Kempf Jacques)

6.3. Décision modificative – Acquisition de tapis pour le JUDO

Se référant à sa décision du 30 septembre 2019 relative à la participation financière de la commune quant à l'acquisition de tapis pour le Judo, il convient de compléter cette décision par un virement de crédit comme suit :

Art. 6574 : + 235 €
Art 6228 : - 235 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

7. DIVERS ET COMMUNIQUES

- Chantier salle multisport : les noms des entreprises sous-traitantes sont communiqués
- Casemate arasée sur la parcelle appartenant à Mr LOOS J-Michel de Wittisheim. Un courrier lui sera adressé
- Fermage : Mme FRANTZ Elisabeth continue d'exploiter les parcelles de la commune louées en fermage
- Prochain conseil municipal le 20/01/2020
- Vente de bois de chauffage le 04/12/2019
- Rue de la Hardt : les réseaux d'eau et d'assainissement devront être vérifiés avant les travaux de voirie communale
- Nid de cigognes : devis en cours
- Permis Streicher – méthanisation - dossier actuellement en instruction auprès des services

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 22 heures.

Fait à HILSENHEIM le 29/11/2019

Le maire
Bruno KUHN